

Travaux
Règlement
voirie

Dossier
Audierne,
«Petite ville
de demain»

Portraits d'ici
Les sportives
Le facteur
de bombardes

GWAIEN

Le magazine de la commune Audierne-Esquibien

04 | 2021 | #2

N°ISSN : 2681-5435





Édito

Gurvan Kerloc'h



L'hiver s'achève et le printemps pointe ses rayons.

Habituellement, cela s'accompagne de la renaissance de l'espoir et de la vie. Pourtant, à l'heure où j'écris ces mots, la situation sanitaire reste incertaine. La vaccination se met en place et le retour des beaux jours devrait permettre une baisse de la circulation virale.

Il nous faut regarder vers l'avenir et préparer celui d'Audierne-Esquibien. Le budget primitif 2021 est un budget de transition. Il achève les engagements de la précédente municipalité et porte en germe un programme ambitieux. Ce programme, vecteur d'attractivité pour notre ville, renforce les services que nous allons vous apporter.

La mise en œuvre de nos projets se fera dans le cadre du programme « Petites villes de Demain », dont nous sommes lauréats, avec la commune de Plouhinec. Nous avons été sélectionnés grâce à un travail commun. Cette nouvelle approche de nos relations avec nos voisins sera non seulement bénéfique pour notre ville mais aussi pour l'ensemble du territoire.

L'actualité concerne enfin la mise en œuvre d'un nouveau plan local d'urbanisme. Ce document, lancé en 2017, va devenir opposable en 2021. C'est un outil indispensable au développement de notre commune.

C'est avec vous que se construit le futur et nous savons que nous pouvons compter sur votre appui.

Sommaire

La vie municipale

Le budget P. 2

Les actualités

Commerce et artisans P. 4

La semaine de l'arbre P. 11

Le futur pôle jeunesse P. 14

Dossier

Accélérer la transformation de notre ville P. 12

Budget

Un budget équilibré pour un programme ambitieux

Le budget primitif 2021 finalise les opérations engagées dans les années précédentes. Il porte également en germe un grand nombre d'opérations nouvelles au service d'un programme ambitieux.

Des actions à engager

Notre objectif est de préparer notre ville aux nombreux défis qui l'attendent, en engageant des actions qui permettront de favoriser l'installation de nouvelles familles, de développer l'économie, de mettre en valeur notre patrimoine et de développer durablement notre ville.

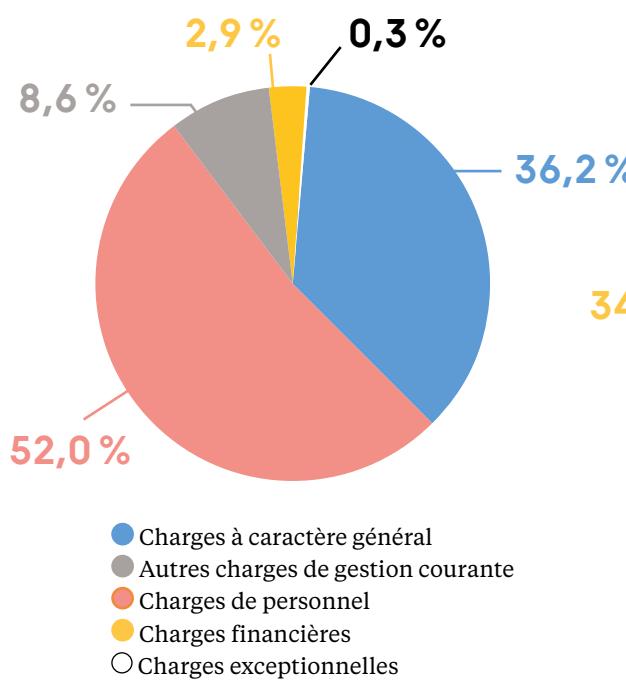
Un effort particulier sera porté sur les bâtiments communaux afin de les moderniser et de les rendre plus efficaces en matière énergétique (les travaux de réhabilitation du cinéma devraient être lancés en 2021 et trois opérations en cours de programmations sur l'école Pierre-Le-Lec, le Musée maritime et l'office du tourisme, devraient passer au stade de la consultation de maîtrise d'œuvre).

Un budget bien conçu

Le budget 2021 est un budget équilibré et maîtrisé qui, tout en poursuivant les investissements, entend contenir les dépenses de fonctionnement par la mise en œuvre d'une

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2020

Budget principal



gestion prévisionnelle des ressources humaines afin de maintenir les services à la population.

Le montant de la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 4 192 000 euros en intégrant l'hypothèse d'un excédent de fonctionnement prévisionnel de 400 000 euros intégré en recette au budget d'investissement. Celui-ci, s'établit pour 2021 à 5 600 000 euros.

Ce budget sera conçu sans hausse des taux d'imposition et par affectation intégrale du résultat du compte administratif 2020 à la section d'investissement du budget primitif (968 638,99 euros).

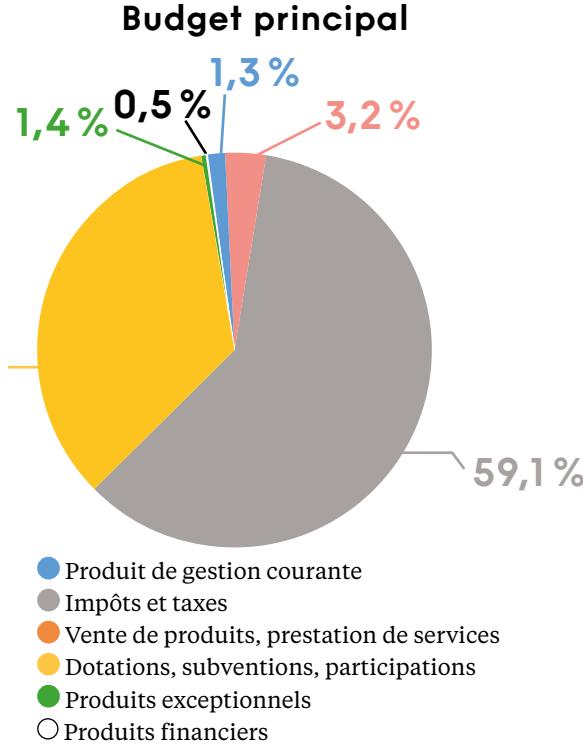
La dette de la commune s'élève à 4 259 489,52 euros. En imaginant que la commune affecte son excédent de fonctionnement au remboursement de la dette, la ville d'Audierne mettrait 3,6 années pour rembourser l'encourt. Il s'agit du ratio dit de Klopfer. En dessous de 5 ans, on estime que la situation financière de la collectivité est excellente.

La fiscalité locale

La baisse de la taxe d'habitation sur la résidence principale se poursuit. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe. En remplacement de cette taxe d'habitation, Audierne bénéficie depuis 2020 d'une partie de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

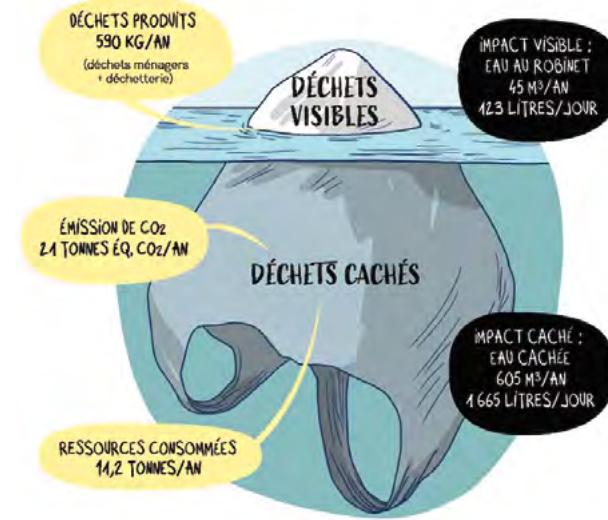
Répartition des recettes de fonctionnement 2020

Budget principal



Extrait du livre « Famille zéro déchet » ; illustration de Bénédicte Morel. Zé-guide édition.

L'impact de notre mode de vie (en moyenne par français)



Participer

Tri des déchets dans le Cap

La qualité du tri est à améliorer

Dans les bacs jaunes, la qualité du tri laisse toujours à désirer. L'année 2020 a compté un taux de refus de 17,8 % pour la communauté de communes, ce qui représente 500 tonnes de déchets. Un taux de refus « acceptable » devrait se situer entre 10 et 13 %. Tout ceci coûte cher à la collectivité car, en plus d'être payantes à la tonne, ces erreurs sont à nouveau facturées au moment de leur ultime destination : l'incinération. Elles pourraient être facilement évitées en triant mieux les déchets des sacs jaunes.

Astuces

Pour être un-e champion-ne du tri, une seule question à se poser face à un déchet : « Est-ce un emballage ? »

- Si oui : sac jaune.
- Si non : sac noir

(ordures ménagères et masques) ou déchetterie (encombrant, meuble ou autre produit nocif).

Rappel : les bacs jaunes reçoivent uniquement **les emballages vides** (en carton, en métal et en plastique sans les laver, ni les emboîter) et **les papiers** (hors mouchoirs, essuie-tout, masques).

La communauté de communes du Cap Sizun-Pointe du Raz nous informe.

Zoom

Distribution annuelle des sacs jaunes

du 18 mars au 14 avril dans toutes les communes.

Pour recevoir votre quantité de sacs jaunes nécessaire pour l'année (2 rouleaux pour 1 personne seule, + 1 rouleau par personne supplémentaire), vos gîtes ou votre entreprise, rdv dans l'une des communes, même autre que celle de votre résidence.

- **Audierne** : au marché les samedis 20, 27 mars et 3 avril, et salle des Inscriptions maritimes le vendredi 2 avril de 9 à 12 h et de 14 à 18 h.

- **Esquibien** : salle polyvalente le mercredi 7 avril de 9 à 12 h et de 14 à 18 h.

En pratique

Composteurs : distribution tous les premiers mercredis du mois à 17 h 30 au centre technique communautaire de Pont-Croix, Toulbroën. Prévoir un chèque de 15 €. Un composteur par foyer.

Aide au broyage des végétaux :

liste des partenaires sur www.cap-sizun.fr ou contactez-nous au 06 34 19 32 53.

Arnaud Allain.



Caroline Saouzanet.



Grégoire Delannoy.

— Nouveaux commerces

Épicerie

À L'Épicerie, à l'embarcadère de Sainte-Evette, Caroline Saouzanet vous reçoit. Elle vous propose des pizzas, des burgers, des frites maison, du pain et quelques produits alimentaires de base.

Tél. : 02 98 66 74 67. Facebook. Instagram.

Tatouage

Grégoire Delannoy réalise des tatouages avec comme spécialité le « réalisme animalier ».

1, rue Léon-Gambetta. Tél. : 06 58 30 15 08. Facebook.

Artisan

Arnaud Allain vous propose des aménagements en bois sur mesure pour votre maison et votre camion : rangements, bibliothèque, lit...

Courriel : contact@letablidarnaud.fr

Site : www.letablidarnaud.fr

Parole politique

Premier budget et PLU

Où est passé le projet de la majorité ? On aura du mal à le déceler. Il se limite à la poursuite des projets élaborés par l'ancienne majorité (pourtant décriés en leur temps) et des frais d'études inconsidérés. 40 000 € pour un terrain de bi-cross. Vous avez bien lu : 40 000 € uniquement pour l'étude ! 25 000 € d'études pour l'école Pierre-Le-Lec, 20 000 € pour une étude géotechnique du musée maritime, 60 000 € d'études pour la zone Uru du PLU et 30 000 € pour un nouveau site Internet.

On assure les beaux jours des bureaux d'études (145 000 € !), mais les Audiernais s'y retrouvent-ils ? Vous rappelez-vous de l'éditorial du maire dans *Gwaien* n°1 ? « Notre mandat a débuté sur des chapeaux de roue... le nombre important de projets engagés... remplacement du portail à Pierre-Le-Lec. » À ce jour, la simple pose d'un portail (pourtant attendu) n'est toujours pas réalisée ! Cet immobilisme est d'autant plus coupable que la nouvelle majorité a hérité d'une excellente situation financière, comme le prouvent les chiffres du budget. Une véritable vision de développement aurait consisté à faire un état des lieux des nombreux bâtiments communaux. Puis, en cohérence avec le projet municipal (il faudrait en avoir un), procéder à des arbitrages et porter les efforts budgétaires sur ceux qui ont la plus grande utilité pour la population, notamment nos associations locales. Cette recherche d'optimisation aurait permis de trouver une place pour les restos du cœur, obligés de quitter le Cap. Et cette absence de méthode risque de coûter très cher. Contrairement à ce qu'a affirmé Monsieur Kerloch, les possibilités de construire existent sur Esquibien et la mise en vente de plusieurs terrains ne dépend que du bon vouloir de la mairie. La commission urbanisme, pourtant essentielle à notre développement local, ne s'est pas réunie une seule fois en un an ! Les autres à peine plus : les sujets sont découverts au conseil municipal qui en est réduit à voter, sans connaissance des dossiers ni de leur coût. Cette façon de dépenser l'argent public (celui de vos impôts), est choquante. L'ostracisme dont nous sommes victimes nous prive de la possibilité de participer positivement au projet municipal. Le maire a-t-il pris la peine de se rapprocher des « spoliés du PLU » et des personnes qui se sont déplacées lors de l'enquête publique ?

Les élus du groupe de l'opposition : Corinne Briant, Agnès Callou, Jean-Jacques Colin, Didier Guillou, Philippe Laporte, Jean-François Marzin, Martine Scuiller



— La culture

Stage vidéo niveau 1

Programme : formats vidéo, réglage des caméras, plans et cadrages, prises de vues en mouvement et en plan fixe, utilisation des stabilisateurs, prises de vues en intérieur et en extérieur, prises de son sur enregistreur, prises de vues aérienne (drones), montage d'un clip, présentation du travail au public le dernier jour.

Lieu : gare maritime de Sainte-Evette, embarcadère pour l'île de Sein.

Nombre de participants : 5. **Renseignements et inscriptions :** auprès de Gérard Mével, mevelgerard@orange.fr. **Tél. :** 02 98 70 13 97 / 06 07 13 97 80.

Pour adolescents : du lundi 26 avril au samedi 1^{er} mai ou du lundi 26 au samedi 31 juillet. Coût : 60 €. **Pour adultes :** du lundi 7 au samedi 12 juin. Coût : 100 €.

Parlons breton

An Nevezamzer — *Le printemps*
Miz Meurzh — *Mars*
Miz Ebrel — *Avril*
Miz Mae — *Mai*

Un nebeud deiziadoù / Quelques dates

Disul 4 a viz ebrel, sul Pask — *Dimanche 4 avril, Pâques*
Disadorn 1 a viz mae, Devezh al labourerien — *Samedi 1^{er} mai, fête des Travailleurs*
Disadorn 8 a viz mae, Trec'h 1945 — *Samedi 8 mai, fête de la Victoire de 1945*
Diriaou 13 a viz mae, Yaou Bask — *Jeudi 13 mai, Ascension*
Disul 23 a viz mae, Sul-Gwenn (pantekost) — *Dimanche 23 mai, Pentecôte*
Un deiz a-bouez, Dimerc'h 19 a viz Mae, Sant Erwan, gouel ar breizhadou — *Un jour important, mercredi 19 mai, la Saint-Yves, fête des Bretons**.

* Le 19 mai 1303, Yves Hélory meurt dans son manoir de Kermartin, près de Trégueux. Prêtre ascétique, modèle de justice et de charité envers les pauvres, il est devenu un symbole de l'identité bretonne, dans toute la province et au travers de la « diaspora ».

Des expositions pour maintenir les liens sociaux

Alors que les mesures de distanciation physique ont suspendu les visites des musées, les bibliothèques sont devenues des lieux alternatifs d'exposition. L'intelligente exposition sur les présidents américains, s'appuyant sur des supports philatéliques, présentée à Esquibien par « Lecture et Loisirs » est à saluer. Les expositions d'ArtRia ont pris une forme virtuelle et accueilli les contributions d'élèves de l'école Pierre-Le-Lec sur le site audierneculture.com. Il a été proposé à Laurie-Anne Courson d'exposer son travail photographique sur les thèmes du lien entre générations, mené avec les résidents de l'Ehpad et une classe de CM2 de Pierre-Le-Lec. Après une inauguration en mars à l'Ehpad, les grandes photos de cette exposition généreuse et sensible, intitulée « Tendre vers demain », seront présentées en avril et mai devant l'école face au port.



Un travail photographique mené avec les résidents de l'Ehpad et une classe de CM2.

— La santé

Vaccination Covid-19

145 doses de vaccins Moderna ont été administrées le 16 mars dernier à la salle polyvalente d'Esquibien. Les secondes doses seront appliquées le 13 avril au même endroit. Les autres séances de vaccination se font au centre de vaccination Covid-19 de Douarnenez. **S'inscrire**

en ligne sur www.keldoc.com ou par tél. (02 57 18 00 61).

Les travaux municipaux



Pour l'agrément de tous, il est du devoir de chacun de maintenir trottoirs et bordures en bon état de propreté.

— Extraits du règlement de voirie

Audierne-Esquibien

Le règlement de voirie a été adopté par le conseil municipal du 6 octobre 2020. Il définit les règles d'accès, d'occupation et de travaux sur le domaine communal. Il s'applique aux voies publiques et privées appartenant à la commune, ouvertes à la circulation sur la commune, ainsi qu'à l'ensemble des utilisateurs de la voirie (toutes les personnes physiques ou morales, de droit privé ou public).

Obligations de voirie applicables aux riverains

Dans les voies livrées à la circulation publique, les propriétaires et occupants des immeubles riverains sont tenus de maintenir en bon état de propreté le trottoir ou un espace de 1,50 mètre de large, au droit de leur façade ou clôture.

En période de gel, tout déversement d'eau provenant des propriétés riveraines est interdit. L'entretien (curage, nettoyage) des descentes d'eaux pluviales longeant une voie ainsi que des tuyaux d'évacuation de ces descentes positionnées sous trottoirs, et ceci jusqu'au caniveau, est à la charge du propriétaire riverain.

Le règlement complet de la voirie est consultable sur le site de la commune : www.audierne.fr.

Les propriétaires des terrains inférieurs bordant une voie communale sont tenus de recevoir les eaux pluviales qui s'écoulent naturellement de cette voie et ne peuvent faire aucun ouvrage tendant à empêcher leur libre circulation, à les faire séjourner dans les fosses ou refluer sur le sol de la voie. Les eaux pluviales de ruissellement de ces propriétaires devront être captées en priorité sur leur propriété privée et infiltrées sur ladite propriété sans évacuation vers le domaine communal. Exceptionnellement, le maire pourra accepter une évacuation de ces eaux vers le réseau public.

Les propriétaires des terrains supérieurs bordant une voie communale sont tenus de maintenir en bon état les ouvrages soutenant les terres. Les riverains qui auraient creusé une fouille ou qui auraient abaissé le niveau du sol en limite d'une voie sont tenus de réaliser, entretenir et réparer les ouvrages rendus nécessaires pour la stabilité de ladite voie et leurs dépendances.

L'accès des entrées charretières* sera assuré par l'exécution d'un « bateau » ou d'un raccordement spécial à la voie communale. La réalisation ou la modification d'une entrée charretière devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès des services techniques communaux. L'entrée ne doit présenter aucun caractère dangereux de par son positionnement. Elle est toujours à la charge du propriétaire et ne devra pas excéder 6 mètres linéaires à plat. Les entrées seront exclusivement réalisées par des entreprises qualifiées.

* « Entrée charretière » désigne le rabaissement du trottoir jouxtant une voie de circulation pour permettre la création d'une rampe d'accès à la propriété privée.



Travaux réalisés pour l'aménagement de la plage de Trescadec (ci-contre), du lavoir du quartier Saint-Joseph (ci-dessus) et du jardin Le-Duff-de-Mésognan (en bas).

— Littoral

• **Aménagement d'un chemin** de l'embarcadère à Sainte-Evette, avec retrait de plantes invasives sur les dunes de Pors-Péré. Remise en état des accès et mise en place de mobilier de la plage de Trescadec.

• **Régénération du jardin Le-Duff-de-Mésognan.**
• **Stade de Locquéran** : remise en état du terrain d'athlétisme et ravalement des vestiaires.
• **Quartier Saint-Joseph** : élagage des arbres du parking, réfection des murs du lavoir et de la fontaine.

• **Sécurité routière.** Rue Marcelin-Berthelot : renforcement du panneau lumineux 30 km/h, pose de plots et de chicanes en attendant le réaménagement complet. Rue de l'Amiral-Guépratte : installation d'un système lumineux anti-submersion marine.

• **Enlèvement des tags sur les installations municipales** : calvaire du Trez Goarem, virage des Marines, sentier Jacques-de-Thézac avec la machine à vapeur (enfin réparée).
• **Accès à la plage du Trescadec.**



Autres chantiers

• **Musée maritime** : traitement de la mérule et remplacement d'un chéneau pour préserver la pérennité du bâtiment.

• **Parking** : démolition d'un bien sans maître rue George-Sand et réalisation d'un petit parking.

• **Route de Cabestan** : enfouissement des réseaux électriques et télécoms route de Cabestan (de la Croix-Neuve à l'intersection de Kerunus). Le village de Custren va suivre.

• **Théâtre Georges-Madec** : amélioration du fonctionnement, éclairage, peinture et loges.

• **Vallée du Stiri** : entretien du fond de la vallée avec le Pôle d'insertion de la communauté des communes.

— À venir

• **Plage de Pors-Péré** : création d'un réseau d'eaux pluviales.

• **Terrains de Kerlaouénan** : nettoyage mécanique.

• **Rue Aristide-Briand** : démolition d'une ruine et création d'un parking.

• **Rue Lamartine** : rénovation complète de l'éclairage public.

• **Rue Henri-Roé** : dépôt des poteaux téléphoniques.

• **Rue de la Cale et impasse Pors-Bihan** : enfouissement des réseaux électriques et télécoms.

• **Rue de Verdun** : traitement des eaux pluviales entre la rue du Phare et la plage. La réfection totale sera réalisée avant la saison estivale.



L'entrée du port d'Audierne.

Une flottille d'artisans pêcheurs

La force du port d'Audierne-Poulgoazec est intrinsèquement liée à la nature de sa flottille composée exclusivement de navires côtiers (fileyeurs et ligneurs). Ces derniers assurent, en effet, un débarquement journalier de poissons et crustacés traités avec le plus grand soin et, par conséquent, valorisés par des acheteurs en quête d'excellence. Le prix moyen au kilo s'en ressent nécessairement.

Preuve de la bonne santé du port, la flottille est stable depuis une bonne dizaine d'années et les navires font l'objet de reprises par de jeunes patrons artisans.

Une forte interaction existe entre ces marins et le territoire du Cap-Sizun sur lequel résident la plupart d'entre eux. Ceci participe grandement à la vitalité du port et à la promotion d'une pêche durable, à laquelle les professionnels ne manquent jamais de rappeler leur attachement

Danger pour la ressource : la présence de chalutiers pélagiques sur la zone côtière

Ce tableau *a priori* idyllique doit être nuancé par la présence en hiver de chalutiers pélagiques (dits « 4 panneaux ») sur les zones de pêche fréquentées par les marins-pêcheurs capistes.

Ces derniers voient les ressources côtières, vitales pour la pérennité de leurs activités, pillées en masse. En effet, ces chalutiers pélagiques dépassant parfois les 20 mètres de long mettent en pêche dans la proche zone côtière située au sud du Raz et de l'île de Sein. L'écosystème côtier que les marins capistes s'efforcent de protéger s'en trouve nécessairement bouleversé et cette pratique fait peser une menace bien réelle quant à la pérennité de leur activité.

Prix moyen élevé

Le prix moyen au kilo est le meilleur sur la Cornouaille, avec une valeur de 7,53 euros.

Lieu jaune, bar, langouste

Outre l'emblématique bar de ligne, une espèce tient le haut du pavé en tonnage et en valeur : il s'agit du lieu jaune avec près de 220 tonnes débarquées (lignes et filets confondus). Il convient, en outre, de souligner la hausse des débarquements d'une espèce ô combien emblématique du port : la langouste. En effet, grâce aux efforts fournis par les marins-pêcheurs ces deux dernières décennies, la langouste amorce un réel mais néanmoins fragile retour.

— La pêche

Le port de pêche d'Audierne-Poulgoazec

Pandémie mondiale et fermeture des restaurants obligent, le port d'Audierne-Poulgoazec affiche un logique recul en tonnage (- 16 %) et en valeur (- 12 %) par rapport à l'année précédente. Pour autant, par-delà ce constat, nombre de signes invitent à l'optimisme.



Une flottille stable depuis une bonne dizaine d'années.



PLU : un document structurant

Le plan local d'urbanisme (PLU) est une démarche prospective d'aménagement urbain de la ville, dans les domaines de l'habitat, de l'économie et du transport. Il s'inscrit dans une optique de développement durable.

Une enquête indispensable

Pour la commune d'Audierne, une enquête publique, portant sur le projet de PLU, a été menée du 23 novembre au 23 décembre 2020. Ce projet était consultable aux mairies d'Audierne et d'Esquibien, où chacun pouvait consigner ses remarques. Quelque 90 observations et propositions ont été faites, dont une quarantaine nécessitaient un avis de la mairie. À l'issue de cette enquête, une commissaire-enquêtrice, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes, a établi un rapport de présentation avec ses conclusions donnant un avis favorable sur la procédure correcte de l'enquête.

Un document pour les vingt années à venir

Ce document va définir un projet urbain stratégique et réglementaire pour les vingt prochaines années. Il est fait d'objectifs et de contraintes. Il est encadré par la loi littoral et la loi Élan. Il doit également prendre en compte les prescriptions issues du Schéma de cohérence territorial (Scot) défini au niveau

Zoom

La loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite loi littoral, vise à encadrer l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière et permettre le libre accès du public aux sentiers littoraux. Ses dispositions s'appliquent aux communes riveraines des mers et océans, des étangs salés et des plans d'eau d'une superficie supérieure à 1000 hectares.



Vue du port de Sainte-Evette de nos jours (en haut) et à la fin des années 1950 (ci-dessous).

de l'Ouest Cornouaille, ainsi que du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) au niveau régional. Compte tenu de l'ensemble de ces contraintes, le nouveau document restreint considérablement les possibilités de construction sur notre territoire.

Certaines zones non encore constructibles

Par ailleurs, des non-conformités ayant été constatées sur les réseaux d'assainissement collectif dans la zone encadrant le Stiri, toutes les zones d'extension de l'urbanisation ont été gelées dans l'attente de travaux indispensables. Il nous faudra alors lancer une procédure de modification du PLU qui prendra au minimum deux ans. De plus, nous n'avons aucune certitude sur le fait que toutes les zones gelées seront constructibles. Nous sommes pleinement conscients de l'enjeu pour la ville et ses habitants, malheureusement les déceptions sont nombreuses. Il n'en demeure pas moins que ce PLU est le premier document structurant de la commune Audierne-Esquibien.

La berce du Caucase, une espèce dangereuse pour notre écosystème.



— Penser son futur potager

- Il est temps de planifier ses planches de culture en veillant aux rotations pour éviter l'épuisement du sol (chaque plante absorbe des nutriments différents) et éviter le retour d'éventuels parasites.
- Prévoir les apports (compost, fumier, cendre, sang, etc.) selon les légumes et leurs besoins. Il ne faut pas mettre son amendement trop tôt car les pluies, par ruissellement, vont ôter l'azote et le calcaire, qui sont des éléments importants pour la croissance de la plante. Le travail du sol se fait dès que la terre s'assèche.
- Si vous faites vos propres semis, n'hésitez pas à vous « balader » dans les catalogues de semenciers en ligne qui proposent des variétés-populations (stabilisées et reproductibles) gustatives et nourrissantes... Sinon, achetez vos plants à vos maraîchers locaux !



Il est temps de préparer votre propre grainothèque et de vérifier aussi que des espèces dangereuses, comme le raisin d'Amérique (ci-dessus, à droite), ne sont pas présentes dans votre jardin.



Plantes invasives : un danger pour la diversité

Les espèces dites « invasives » sont, pour la plupart, des plantes d'origine exotique qui ont bien souvent été importées volontairement et qui prolifèrent dans des milieux distants de leur territoire d'origine. Elles concurrencent les espèces locales, diminuent la biodiversité et peuvent transformer des paysages. Elles se définissent également en fonction des impacts négatifs qu'elles font subir aux écosystèmes naturels, à l'agriculture, à la santé publique. Sur notre territoire, un certain nombre de ces plantes pouvant être dangereuses ont été répertoriées : la datura, la berce du Caucase, le raisin d'Amérique... D'autres plantes envahissantes sont aussi présentes sur notre territoire : l'ail triquétre, le séneçon, l'herbe de la Pampa,

Protégeons nos hirondelles et nos martinets !

La population des hirondelles et des martinets a chuté de 40% depuis 2009. Le printemps sera bientôt là, réservons-leur un agréable accueil. Ces oiseaux nous le rendront bien en luttant efficacement contre un grand nombre d'insectes, comme les moustiques.

Comment faire ?

- Empêcher tout dérangement autour des nids, surtout en période de nidification.
- Installer des nids artificiels.
- Poser des planchettes anti-salissures si les fientes causent des gênes.
- Si nécessaire, placer des bacs à boue à proximité des zones de nidification, ce matériau est indispensable pour la fabrication de leurs nids.

L'existence des hirondelles et des martinets est menacée, alors aidons-les à s'installer chez nous !

la renoué du Japon, les griffes de sorcières... L'article L.411-3 de code de l'environnement indique bien « l'interdiction de l'introduction, dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence, de tout spécimen d'une espèce végétale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non cultivée ».

Dans la pratique

Ne plantez pas de plantes invasives. En préférant les espèces locales, vous contribuerez à limiter la baisse de la biodiversité. Limitez leur prolifération (arrachez, coupez, fauchez, tondez avant la floraison et répétez régulièrement cette opération). Ne jetez aucun fragment de ces plantes dans le milieu naturel. Enfin, informez votre entourage des risques liés aux plantes invasives pour la santé et l'environnement.

— Associations

La Semaine de l'arbre, du 19 au 25 avril

Un appel à projet a été lancé par la municipalité au profit des associations locales.

Par cet appel, notre commune cherche à générer de nouvelles initiatives et à relancer un développement de l'animation essoufflé et impacté par la crise sanitaire et les confinements successifs.

Nous allons porter ces associations tant au niveau logistique, matériel que financier. Notre souhait est aussi d'insuffler un travail en commun de plusieurs associations sur le même projet, mais surtout de créer un lien fort entre elles et la municipalité. Six associations se sont portées candidates et ne manqueront pas de vous proposer tout au long de cette Semaine de l'arbre un programme diversifié : expositions, films, conférence, théâtre, atelier de plantation, cours de dessin, initiation à la grimpe dans les arbres, concours de poésie, marches...

La programmation offrira à tous les âges des animations gratuites ou en participation libre, nous vous souhaitons d'avance une belle semaine dans les arbres !

Et nous espérons aussi que les conditions sanitaires permettront la mise en place de tout le programme.

Formation PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) pour les encadrants de nos associations

Nombreuses sont les associations de notre commune qui encadrent, animent ou forment des groupes dans des domaines divers et variés. En cas d'accident, avoir les bons réflexes peut ainsi parfois sauver une vie et nous souhaitons donc former un maximum d'entre eux, à l'acquisition des gestes élémentaires de secours.

Cette formation permet d'apprendre des gestes simples : prévenir les secours, protéger une victime, attitude à tenir en attendant l'arrivée des secours, etc.

Elle dure sept heures, elle est diplômante et sera financée par la municipalité. Elle a déjà eu lieu les 17 et 20 mars et sera reconduite chaque année en fonction des besoins.

La semaine de l'arbre du 19 au 25 avril 2021



Un événement important qui sera l'occasion de créer un lien fort entre la municipalité et les associations.

— Le sport

Sport au quotidien

Beaucoup de nos habitudes ont changé ces derniers mois, mais il reste important de prendre soin de notre santé mentale et physique. Mais l'exercice physique ne se limite pas au sport. Pour être actif, pas besoin de pratiquer une activité intensive. L'activité physique possède de nombreuses vertus, la liste de ses bénéfices est longue. Une bonne raison pour s'y mettre !

Nos conseils

- Peu de temps et de matériel, rien de tel qu'une séance d'étirements. Ils apportent tellement de bienfaits : meilleure circulation sanguine, réduction des tensions musculaires, humeur stimulée... vous fera le plus grand bien!). Et les balades en bord de mer ont un effet anti-stress. Comme l'a dit Hippocrate, « *la marche est le meilleur remède pour l'homme* ». • Et pourquoi ne pas en profiter pour faire un geste pour la planète en glissant un sac-poubelle dans votre poche pour ramasser tous les petits déchets !



Parmi les éléments de notre patrimoine, le mât Fénoux (ci-contre) sera réhabilité et les nombreux lavoirs et fontaines (ci-dessus) seront mis en valeur.



En projet

Accélérer la transformation de notre ville

Les communes d'Audierne, de Plouhinec et la communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz ont été labellisées au titre du programme « Petites villes de demain » par la préfecture, pour le département du Finistère. Une convention d'adhésion a été rédigée. Elle devrait être signée début avril et présentée au prochain conseil communautaire. Dès sa signature, le programme proposé par les collectivités bénéficiaires devra être engagé. Pour piloter ce programme, nous nous engagerons en particulier à élaborer un projet global sur l'habitat, les espaces publics, le commerce de proximité, les équipements publics et l'offre de soin. Un comité de projet coprésidé par les maires d'Audierne et de Plouhinec sera mis en place.

Une équipe projets composée des techniciens d'Audierne, de Plouhinec et de la communauté de communes sera créée et un chef de projet sera recruté pour mettre en œuvre un certain nombre de missions. La population et les acteurs du territoire seront associés à la définition et à la mise en œuvre du projet. Pour la commune d'Audierne, en plus des nombreuses associations locales, le conseil des sages et les comités consultatifs seront associés à la démarche qui se traduira par plusieurs axes.

Favoriser l'installation des familles

Le premier axe sera de favoriser l'installation des familles en rapprochant les générations, en promouvant les liens sociaux et les pratiques sportives.

Il est prévu, d'aménager, dans le cadre de la compétence communautaire « Enfance-Jeunesse », un pôle petite enfance incluant un centre de loisirs et une crèche (voir article p. 12). Un outil de restauration collective au profit des écoles sera également créé.



Des travaux sont prévus pour redonner tout son lustre à l'église Saint-Raymond.

Pour la culture, on pourra aménager un espace associatif et une annexe de la médiathèque de Plouhinec. Il faudra aussi réhabiliter la bibliothèque d'Esquibien.

L'offre de logements locatifs sera développée ainsi que l'implantation de logements adaptés aux seniors.

Pour les jeunes, une plaine sportive intégrant un skatepark et un terrain de cyclo-cross verra le jour (voir article p. 12). On implantera et remplacera des aires de jeux. Un boulodrome couvert sera aménagé et la salle de ping-pong d'Esquibien sera réhabilitée thermiquement.

Développer l'économie et l'accueil touristique

Ce développement se fera en lien avec la communauté de communes. Tout d'abord, il conviendra de réhabiliter l'office de tourisme communautaire (Audierne, a été labellisée « Station de tourisme » en 2019). Un pôle immobilier commercial sera créé à la place de l'ancienne caserne des pompiers. Les activités d'entretien naval seront regroupées sur la rive Poulgoazec du port. Un nouveau centre technique municipal regroupant et sécurisant les moyens municipaux éparsillés sera mis en place.

Valoriser le patrimoine littoral et portuaire, développer la culture

La mise en œuvre d'un programme de réhabilitation d'éléments du patrimoine permettra à la passerelle de la plage des Capucins, au bâtiment du mât Fénoux, à l'église Saint-Raymond de se refaire une beauté. On valorisera aussi les éléments patrimoniaux portuaires et du centre historique (mise en lumière et interprétation).

Une liaison douce sur le pont d'Audierne et un parcours de fresques urbaines seront offerts aux promeneurs. La zone littorale sera aménagée en accord avec le PLU (voir article p. 14). Le Musée maritime sera implanté dans le bâtiment de l'Inscription maritime et le théâtre Georges-Madec réhabilité.

Promouvoir les économies d'énergie et le développement durable

Pour cela, il faudra remplacer les points lumineux énergivores, planter des armoires astronomiques, moduler des éclairages en fonction de l'heure. Sur les bâtiments communaux, les énergies photovoltaïques seront développées. La rénovation énergétique du parc immobilier communal sera mise en œuvre.

Il faudra mailler les différents pôles communaux en développant des liaisons douces et des voies vertes.

Ces différents programmes, particulièrement ambitieux à l'échelle du territoire vont être intégrés à la programmation pluriannuelle d'investissement 2020-2026 de la commune nouvelle d'Audierne.

Focus

Le programme

« Petites villes de demain »

Le programme « Petites villes de demain » s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité. Il souhaite leur donner les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable. Il traduit la volonté de l'État de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques.

Pour répondre à ces ambitions, « Petites villes de demain » est conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires-ANCT, la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat-ANAH, Cerema, l'Agence de la transition écologique-Ademe). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

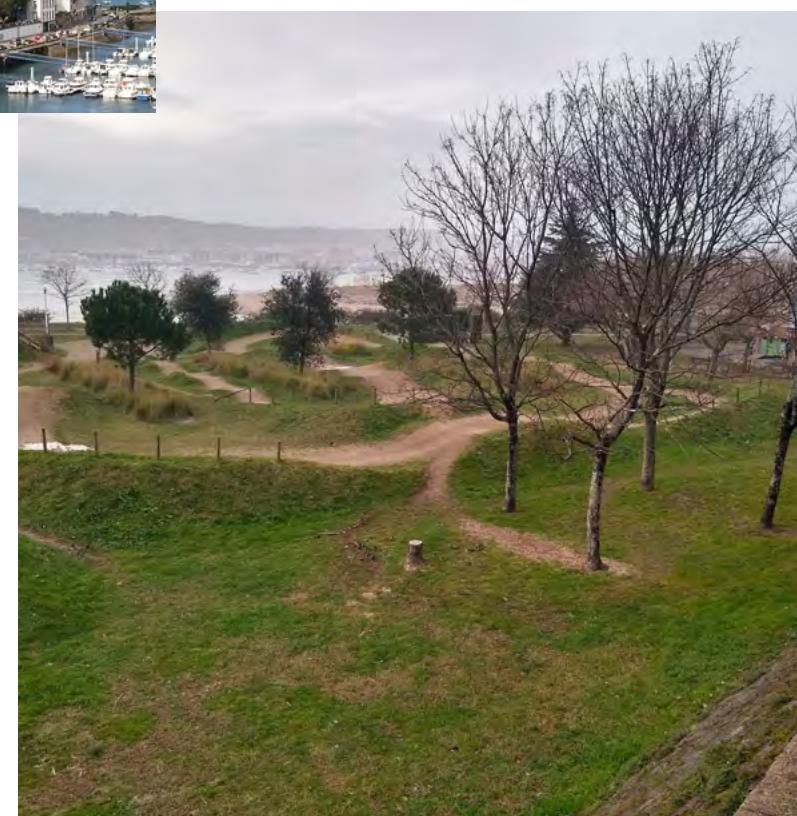
— Jeunesse

Un futur pôle enfance au cœur d'Audierne

La municipalité souhaite créer un pôle pour la petite enfance. Le nombre de naissances sur le territoire semble stable, après une forte diminution entre 2008 et 2014 (86 enfants sont nés en 2018) et nous voulons renforcer le soutien à la parentalité pour les familles déjà installées parmi nous et offrir des facilités d'installation à de nouvelles familles. Audierne, avec son port, ses nombreux services, ses commerces et ses trois écoles primaires, est le centre névralgique de Cap Sizun. Nous sommes stratégiquement positionnés pour accueillir ce pôle. Le projet comporte quatre enjeux majeurs.



L'école Pierre-Le-Lec.



Le futur terrain de cyclo-cross pourrait ressembler à celui-ci.

1 Réfection de l'école Pierre-Le-Lec

L'école Pierre-Le-Lec, bâtie dans les années 1970 pour une capacité d'accueil de 300 élèves, compte aujourd'hui 108 écoliers. La municipalité étudie la réfection totale de ses bâtiments en vue de permettre d'accueillir d'autres structures en faveur de la petite enfance.

2 Une micro-crèche

À la différence des crèches traditionnelles, cette micro-crèche se distingue par son effectif maximal de 10 enfants, tous regroupés dans une section unique. Nombreux sont les avantages de ce mode de garde : les enfants bénéficient de conditions idéales de développement et d'épanouissement, d'un accueil individualisé avec une approche plus familiale, tous les âges sont mélangés, les activités se font donc en petits groupes et permettent de réels échanges et moments de partage...

3 Un centre de loisirs

Ces dernières années, Cap Sizun Animation multiplie les déménagements et, avec l'enjeu fort que porte cette association, il est grand temps qu'elle trouve des locaux pouvant pérenniser son action auprès des enfants de 3 à 6 ans.

4 Un accueil parents-enfants

Ces lieux d'accueil sont des espaces de convivialité, d'écoute, de jeux partagés et de parole qui permettent de renforcer le lien familial en favorisant l'expression et l'échange entre l'enfant et son accompagnateur. Il participe également au développement du lien social entre les familles du territoire. Bien sûr, la petite enfance entrant dans les compétences de la communauté de communes, celle-ci doit se prononcer sur le soutien à ce projet.

Plaine des sports

L'aménagement d'un espace sportif et ludique pour les jeunes va voir le jour dans les mois à venir. L'idée d'un terrain de cyclo-cross et d'un skatepark situés aux abords des terrains de tennis déjà existants, au-dessus de la plage de Trescadec, est retenue.

La dynamique association Strollad La Obra, bien impliquée auprès des jeunes Capistes, a constitué un groupe de travail, composé d'une dizaine de jeunes Audiernaise, pour travailler de concert avec la municipalité jusqu'à la réalisation de cet espace. Ceci est totalement indispensable pour répondre aux besoins des jeunes et adapter cette mise en place aux réalités de leur âge.

Marie-Thérèse rêve un jour d'aller à l'île de Sein à la nage.



Sportives

Entre terre et mer

L'une, Nadine Cajean, est maman de trois enfants, l'autre, Marie-Thérèse Le Borgne, est déjà grand-mère de trois petits-enfants. Natives du Cap-Sizun, elles sont toutes deux encore en activité. Et elles pratiquent la course à pied avec bonheur.

Lorsqu'on demande à Nadine et à Marie-Thérèse quand elles ont commencé la course à pied, elles répondent toutes les deux : « Depuis dix ans, nous courons ensemble et nous additionnons les courses », mais elles ajoutent aussitôt : « Nous ne nous considérons pas comme des sportives. Pour nous, être sportif, ça veut dire réaliser des performances, se classer lors de compétitions, et ce n'est pas notre cas. »

Sur les routes du Cap

Pourtant, comment ne pas les qualifier de sportives alors qu'en pleine préparation de marathon elles totalisent entre 40 et 50 kilomètres par semaine pendant près de deux mois. Mais ce qu'elles recherchent avant tout, c'est la sensation de liberté, la possibilité de s'évader, l'excitation pendant les courses et, surtout, se retrouver et retrouver des gens ! Et elles se souviennent : « Dans les années 1970, ici, les garçons faisaient du foot et les filles ne faisaient aucun sport ! » Comme pour rattraper un peu le temps perdu, mais encore plus pour le plaisir et par défi, Nadine et Marie-Thérèse totalisent près de 1200 kilomètres par an pour préparer leurs courses (marathon, semi-marathon).

Toujours plus loin

C'est ce goût du défi qui continue de les animer. Il y a trois ans, le terrain de jeux que leur offrent les sentiers, venelles, chemins et routes du cap Sizun ne leur suffit plus. C'est dans l'eau qu'elles veulent maintenant parcourir des kilomètres ! Après avoir acquis assez de technique en bassin pour pouvoir être autonomes en mer, c'est à Sainte-Evette qu'elles s'entraînent le plus. Mais, l'été dernier, elles ont parcouru 1,5 kilomètre dans le Goyen pour une épreuve sportive, leur plus grande distance pour l'instant. Nadine avoue qu'elle a toujours eu envie de nager. Marie-Thérèse, elle, rêve un jour d'aller à l'île de Sein à la nage.



Marie-Thérèse et Nadine courent ensemble depuis dix ans.



Nadine, sportive par plaisir et par défi.

« Si nous pouvons le faire, tout le monde peut y arriver. C'est le message que nous souhaitons faire passer. »



Éric Ollu
(à droite),
facteur de
bombardes,
avec son fils
Thomas,
musicien
comme lui.



Bombarde

« Souffler dans le buis* »

« À 4 ans, sur la place de l'église de Poullaouen, je suis tombé amoureux du son créé par un couple de sonneurs. Ce bruit aigu, festif, brillant m'a tout de suite entraîné dans un monde musical dont je ne voulais plus sortir », se remémore Éric Ollu avec des étoiles plein les yeux.

Lorsqu'il était tout petit, un couple avec son biniou et sa bombarde, héritiers des ménétriers du Moyen Âge, a tellement fasciné Éric Ollu, qu'il n'a alors plus qu'un rêve : jouer cette musique. À 14 ans, il possède enfin une bombarde à lui, très rustique, sur laquelle il cherche à reproduire les airs chantés par sa grand-mère. Sans aucune aide, il trouve les notes et agrandit son répertoire avec des enregistrements de fest-noz.

Un facteur renommé

Éric Ollu est devenu un musicien, un sonneur, un professeur de musique mais aussi un facteur renommé d'instruments bretons. Et, il faut savoir que la fabrication de bombardes est inscrite à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel de France depuis 2013. Grâce à sa formation de mécanicien-tourneur et à l'exemple de son père menuisier, Éric perfectionne la création de bombardes. Dans son atelier s'entassent une centaine de ces instruments, mais aussi des binious et des hautbois, à toutes les étapes de leur fabrication, en tonalités diverses.

À partir d'un morceau de tronc d'ébène ou de buis, Éric crée des pièces uniques avec de

magnifiques corps décorés d'incrustations délicates s'évasant en des pavillons entourés d'une bague de corne, d'os ou d'étain. Les embouchures sont garnies d'anches doubles en buis ou en roseau du Var, qui seront pincées par les lèvres du sonneur et permettront de faire entendre toutes les expressions de la musique.

Un transmetteur d'émotions

Éric effectue aussi des restaurations d'instruments anciens, provenant parfois de pays très lointains. Ainsi, il a fait résonner à nouveau les gyalings (de la même famille que les bombardes) apportés jusque chez lui par des moines bouddhistes. Ce fut l'occasion d'une belle rencontre dont Éric garde un souvenir ému. Il aime jouer avec ses créations : « Il faut donner un accent à son instrument, s'imprégner du terrain, y mettre de la lumière et de l'ombre », explique-t-il.

La bombarde reste son instrument préféré : « Il me sert à transmettre mes émotions, confie-t-il, mais il faut être sincère avec lui pour qu'il donne toute sa plénitude. »

*En breton, l'expression « C'hwezh er beuz » est fréquemment utilisée pour désigner les sonneurs de bombarde.



Des bombardes et des anches doubles pour exprimer la musique.

En pratique

Dans le dernier numéro, nous n'avons pas transposé l'état civil d'Esquibien. Nous prions toutes les personnes et familles concernées de bien vouloir nous pardonner cette erreur. Nous indiquons donc ci-dessous les informations d'Esquibien depuis mars 2020.

Le carnet 2020-2021 d'Esquibien

Ils sont arrivés parmi nous

30.05.2020. VELLY Noël
24.06.2020. MOAN Julia
29.06.2020. SOUIDI Meryl
16.08.2020. CONIER Victoire
16.09.2020. QUILLIER Hilona
19.11.2020. BLOCH Kloé
05.12.2020. LE DOZE Roxann
10.02.2021. EVENAT Suzie
19.02.2021. CLOAEC Wilhem Lomig

Ils se sont dit oui

Août 2020 : CHEREL Thomas & LAPPART Sophie
Septembre 2020 : BELLO Romain & BLOCH Carine

Ils nous ont quittés

Mars 2020 : BÉCÈDE Jean, PRIOL Anna née PAVEC, BUREL Germaine née PENVEN
Mai 2020 : LE BRAS Mathieu, RAOUL Alain
Juin 2020 : LE GALL Christian
Juillet 2020 : ANSQUER Jeanne née PÉRENNÈS, SONNET Geneviève née PELLERIN
Août 2020 : SPINEC Marie Louise née FOUQUET
Septembre 2020 : MAUBRAS Jeannine née LOUARN, DUFOUR Lionel
Octobre 2020 : LARVOR Marcel, PICHAVENT Louise née KÉRIVEL
Novembre 2020 : GLOAGUEN Yannick, GOUDERANCHE Solange née MOIGNE
Décembre 2020 : MORVAN Bernard, COQUET Jean, QUINIOU Jean, NAOUR Danielle née LUCAS
Janvier 2021 : LE BERRE Jean-Marie, FORGIT Michel, SERGENT Jean-Jacques
Février 2021 : SCOARNEC Jean Pierre
Mars 2021 : GONIDEC Joël, JAOUEN François, LE BRIS Andrée née AUTRET, TORTOT Serge, MORVAN Marie-Françoise née CADIOU

Gwaien

Directeur de la publication : Gurvan Kerloc'h
Rédactrice en chef : Simone Jourand
Rédaction des textes : Jeanne Tournereau, Didier Loas, Michel Van Praet, Gérard Mével, Michel Colloric, Michel Ansquer, Hélène Tonnellier, Eric Bosser, Véronique Madec, Stéphanie Laurençon, Thierry Joseph, Thomas Le Gall
Relecture-correction : Francys Gramet
Photos : Marc Arzel, Stéphanie Laurençon, Hélène Tonnellier Thibault Tranchard, Éric Bosser, Claude Maréchal, Élodie Colin, Laurie-Anne Courson, Véronique Madec, #audierneenfire, 1^{re} et 4^e de couverture (chapelle Sainte-Brigitte) : Gérard Mevel / Les Films de l'embarcadère

Le carnet 2020-2021 d'Audierne

Ils sont arrivés parmi nous

02.02.2021. ADAM Finn
02.02.2021. STERVINOU Mya

Ils se sont dit oui

Décembre 2020 : COUBLANT David & ARFEUILLERE Claire
Février 2021 : LE DEM Thomas & NAFISI Shadi

Ils nous ont quittés

Décembre 2020 : PÉRENNOU Henri, TRIVIDIC Yvonne née RAOUL, VAUTRAIN Jeannette née OGUER, SALLES Anne née PERHÉRIN, QUINIOU Jean, BLÉOMELEN Eugénie, KÉRINEC Yves
Janvier 2021 : HEURTÉ Joseph, GORAGUER Yves, COUILLANDRE Jeanne née DALM, MOULLEC Jean, CLAQUIN Liliane, BLANCHET Jeanne née NORMANT, LE GUELLEC Barthélémy, LE GALL Marie née CARIOU, HAGEGE Gilbert, BIDEAU Camille née JADÉ
Février 2021 : LASBLEIS Henri, BONTONNOU Jacques, BOURHIS Sylvie, DONNART Raymonde née LE MEUR, MORVAN Jean
Mars 2021 : DUBOIS de MONTMARIN Véronique, ROUGER Yvonne née DENIS

Dans le prochain numéro :

Anniversaires des sports nautiques

Le port de Sainte-Evette

Le théâtre Georges-Madec

